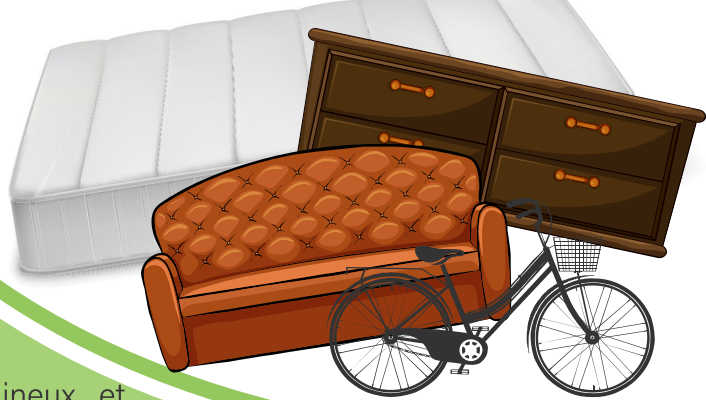


# LES ENCOMBRANTS

## *SUR INSCRIPTION !*



**Définition** : les encombrants sont des déchets volumineux et exceptionnels.

Exemples : la literie, les matelas, les canapés, le bois.



**Seules les personnes inscrites seront collectées. Merci de sortir vos déchets la VEILLE AU SOIR (à partir de 18h00) du rendez-vous fixé par l'opérateur.**



## MODALITÉS DE COLLECTE

1. Prise de contact par les moyens suivants :

 [www.encombrants-covaltri77.com](http://www.encombrants-covaltri77.com)

 **0 801 902 477**

2. L'opérateur valide avec vous les déchets à collecter et vous communique une date de rendez-vous.

3. Vous serez orientés vers la déchèterie ou une autre structure si certains des déchets ne sont pas compatibles avec nos collectes.

4. Déposez les déchets devant chez vous impérativement la **VEILLE AU SOIR DU RENDEZ-VOUS** qui vous sera indiqué. Les collectes commencent à 4h00 du matin !

5. La collecte est sectorisée et organisée une fois par trimestre dans chaque commune : détails sur notre site internet [www.covaltri77.fr](http://www.covaltri77.fr).

## AUTORISÉ

- ❖ Les ferrailles ;
- ❖ Les meubles ;
- ❖ Les palettes démontées et découpes de bois ;
- ❖ Les matelas et sommiers ;
- ❖ Les portes et fenêtres exempts de vitrage ;
- ❖ Les jouets en bois et plastique (vélo,...) ;

### Limitation par point de collecte :

- ❖ 1m<sup>3</sup> par point et 25kg maximum par objet ;
- ❖ Moins de 2,5 mètres par objet.

## INTERDIT !

### À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- ❖ Sanitaires ;
- ❖ Gros électroménagers ;
- ❖ Vitres, porte-fenêtres, miroirs ;
- ❖ Déchets professionnels (gravât, palette, terre, clôture) ;
- ❖ Déchets spéciaux (peinture, solvants, pesticides, néons) ;
- ❖ Grillage, barbelé ;
- ❖ Pneus déjantés usagés ;
- ❖ Déchets en plastique ;
- ❖ Déchets de jardin (tontes et tailles) ;
- ❖ Grands cartons ;
- ❖ Batteries ;
- ❖ Objets électriques et électroniques, petits et gros électroménagers (D3E).

